

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Té: 05. 63. 94. 09. 88  
mairie-gramont@info82.com

**Arrêté N°2024 - 003**  
**Portant circulation de voirie**

**Le maire de la commune de GRAMONT ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande écrite de **l'association Bien Vivre à Gramont**, au village, 82120 GRAMONT, en date du 21 mai 2024 qui souhaite organiser une soirée d'observation du ciel au télescope intitulée « On The Moon Again », autour de l'église du village,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public et de cet évènement nocturne organisé par l'association Bien vivre à Gramont;

**ARRÊTE :**

**Article 1. : La circulation sera interdite le samedi 15 juin 2024 de 18 h à minuit, autour de l'église du village et autour de la salle des fêtes**, afin que l'association Bien Vivre à Gramont, au village, 82120 GRAMONT puisse organiser cet évènement dans le respect de la sécurité du public,

**Article 2. :** La mise en place et la maintenance de la signalisation de la manifestation seront assurées par l'association Bien Vivre à Gramont, au village, 82120 GRAMONT chargée de l'organisation de l'observation du ciel « On the Moon Again »,

**Article 3. :** L'association Bien Vivre à Gramont prendra toute disposition pour permettre l'accès des services de secours et d'incendie et laissera l'accès aux riverains.

**Article 4. :** Monsieur Bernard CORBIERE, président de l'association Bien Vivre à Gramont, au village, 82120 GRAMONT, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Lavit de Lomagne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie.

Fait à Gramont le 28 mai 2024

Le Maire

Claude TRIFFAULT

